



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DU BUDGET ANNEXE TRANSPORT DE PERSONNES

A) Généralités

Ce budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement du service public local de transport de personnes, à savoir, les transports suivants :

- la desserte du collège « Les Hauts du Saffimbec », du périscolaire et des activités estivales du centre de loisirs des 2 rivières, sous la forme d'une prestation de service confiée à VTNI par la commune, dans le cadre d'un marché public,
- la desserte des écoles Jean Maillard et André Marie, sous la forme d'une exploitation en régie de la desserte, effectuée pour les pavillais résidant dans les hameaux ;
- La desserte des écoles Jean Maillard et André Marie, sous la forme d'une prestation de service assurée par le Département, qui est ensuite facturée à la commune ;

B) Les dépenses d'exploitation réalisées

En 2024, les principales dépenses d'exploitation réalisées se sont élevées à **134 586.78 €** et sont retracées dans le tableau ci-dessous :

CHAPITRE BUDGETAIRE	RAPPEL BP 2024	CFU 2024
11 – Charges à caractère général	190 378.47 €	134 586.78 €
12 – Charges de personnel	10 000 €	0.00 €
014 – Atténuation de produits	0.00 €	0.00 €
65 – Autres charges de gestion	0.00 €	0.00 €
66 – Charges financières	0.00 €	0.00 €
67 – Charges exceptionnelles	100.00 €	0.00 €
A = <u>Total dépenses réelles</u>	<u>200 378.47 €</u>	<u>134 586.78 €</u>

0.23 – Virement en investissement	0.00 €	0.00 €
0.42 – Opération d'ordre (amortissement)	0.00 €	0.00 €
B = <u>Total dépenses d'ordre</u>	<u>0.00 €</u>	<u>0.00 €</u>
C = <u>Total des dépenses d'exploitation de l'exercice</u>	<u>200 378.47 €</u>	<u>134 586.78 €</u>

C) Les recettes d'exploitation réalisées

En 2024, les principales recettes d'exploitation réalisées se sont élevées **132 315.96 €** et sont retracées dans le tableau ci-dessous :

CHAPITRE BUDGETAIRE	RAPPEL BP 2024	CFU 2024
70 – Ventes de prestations	20 200 €	18 565.96 €
74 – Subventions d'exploitation	113 200 €	113 300 €
77 - Autres produits exceptionnels	0.00 €	450 €
A = <u>Total recettes réelles</u>	<u>133 400€</u>	<u>132 315.96 €</u>
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €
B = <u>Total recettes d'ordre</u>	<u>0.00 €</u>	<u>0.00 €</u>
C = <u>Total des recettes d'exploitation de l'exercice</u> (A+B)	<u>133 400 €</u>	<u>132 315.96€</u>
Reprise excédent N-1	66 978.47€	66 978.47€
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES	<u>200 378.47 €</u>	<u>199 294.43 €</u>

La principale recette est assurée par la subvention versée par le budget communal, pour un montant de **113 300.00€**.

D) Le résultat de l'exercice budgétaire 2024

Le résultat de l'exercice budgétaire 2024 fait apparaître un excédent disponible de **64 707.65 €**, ainsi obtenu :

Résultat de la section d'exploitation 2024 (déficit)	2 270.82 €
Reprise de l'excédent de l'exercice 2023	66 978.47 €
Résultat de clôture de la section d'exploitation 2024 (excédent disponible)	<u>64 707.65 €</u>

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Pavilly, le 07 avril 2025

Le Maire

François TIERCE